



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

LA LETTRE RECOMMANDÉE ÉLECTRONIQUE

Vous venez de recevoir un courrier recommandé ?

L'Assurance Maladie propose désormais de passer à la version électronique (LRE).
AR 24 est un service gratuit et géré par la société DOCAPOSTE.

1

L'ENVOI

L'Assurance Maladie
envoie une LRAR.



2

RÉCEPTION

L'entreprise réceptionne
la LRAR via le portail
dédié.



LES AVANTAGES À RECEVOIR VOS LRE



Identifiez-vous en ligne
avec un processus
rapide et sécurisé.

Accédez à votre LRE
pendant **10 ans**.

La LRE possède la
même valeur juridique
que la LRAR papier
(art L.1DO CPE)

Acheminée par AR24
qualifié conformément à
la réglementation eIDAS



Aucunes contraintes
horaires de la poste
avec une réception
24h/24 – 7j/7.

Réceptionner vos LRE
sur votre ordinateur
ou smartphone.

Une assistance gratuite
par téléphone.



Gain de temps
en réceptionnant votre
LRE immédiatement.

Télécharger le contenu
de votre courrier.



Réduction de l'empreinte
carbone de votre
activité avec zéro
papier imprimé et aucun
acheminement postal.

Nécessite aucun
déplacement et peut
être réceptionnée depuis
n'importe où.

Pour plus d'informations, contactez le service client d'AR24 par
téléphone au **0 811 690 545** ou par mail ar24.contact@docaposte.fr